La Mutualité scolaire d'Estavayer-le-Lac pendant l'année 1905-1906

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **35 (1906)**

Heft 19

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Cette éducation, ce n'est ni le pensionnat, ni le cours universitaire qui la donneront ; elle appartient toute entière à la mère, et c'est à l'acquérir qu'il faut consacrer ces années un peu vides et à demi oisives qui s'écoulent entre l'obtention des diplômes et le mariage. On parachèvera alors par de solides et grandes lectures l'instruction un peu hâtive et mal digérée des examens ; on ajoutera aux talents, si l'on en possède, ce tour délicat et fin de la perfection artistique. Mais ces fleurs brillantes croîtront dans un terrain soigneusement cultivé ; mais nos filles aborderont la vie sérieuse avec la pleine conscience de leur responsabilité. (*A suivre.*)

La Mutualité scolaire d'Estavayer-le-Lac

PENDANT L'ANNÉE 1905-1906

Le 12 juillet 1905, la Société fribourgeoise d'éducation, réunie à Guin, émettait le vœu qu'une propagande active fût faite dans chaque arrondissement en faveur de la Mutualité scolaire. Aussitôt, M. l'inspecteur Barbey prit l'initiative d'organiser cette œuvre foncièrement chétienne dans le district de la Broye. Mais par où commencer ? On songea naturellement à Estavayer, dans le ferme espoir d'y rencontrer l'appui et l'encouragement des autorités locales et des parents.

Le 15 octobre de la même année, une importante réunion décida la fondation sous le nom de « Jeunesse prévoyante » d'une société de Mutualité scolaire dans la ville d'Estavayer. Un comité de direction de trois membres, assisté d'un conseil d'administration, se mit à l'œuvre. Les données statistiques qui vont suivre montreront l'activité de l'œuvre pendant l'année qui vient de s'écouler.

La Société « La Jeunesse prévoyante d'Estavayer « est composée des 6 classes primaires de la ville et de l'école secondaire.

Chaque semaine, les maîtres ou maîtresses recueillent, dans leur école respective, les cotisations des membres de la Mutualité, soit 15 centimes par élève. Sur cette modique somme, 8 centimes sont consacrés à la caisse maladie et 7 à l'épargne. L'argent versé à la caisse-maladie constitue la caisse commune de maladie qui fournit l'indemnité de 0 fr. 80 par jour de maladie, sur déclaration médicale et sur présentation du livret en règle. Cette indemnité est payée aux parents de l'enfant malade.

Les statuts sont les mêmes que ceux de la Mutualité de Fri-

bourg, à quelques modifications près. La Mutualité d'Estavayer est inscrite au registre du Commerce.

D'après l'article 5 des statuts, ont droit au titre de membres honoraires, les personnes qui payent annuellement une cotisation d'un franc, ou qui effectuent, une fois pour toutes, le versement d'une somme de 10 fr. ou enfin, celles qui rendent, ou ont rendu, à la société des services signalés.

La Jeunesse prévoyante d'Estavayer compte actuellement trente-trois membres honoraires. Le conseil communal d'Estavayer a généreusement offert un subside de 50 fr. Cette somme a été employée pour payer les frais d'administration (achat de pièces de comptabilité, carnets de mutualistes, frais d'enregistrement, impression des statuts, etc.)

Partout la jeune Société a rencontré l'accueil le plus sympathique. Elle espère qu'après avoir constaté les services rendus par la Mutualité, d'autres souscripteurs viendront généreusement lui donner leur appui financier.

La Société a débuté avec 96 mutualistes. Le tableau ci-dessous indique le nombre de membres actifs entrés et sortis durant l'exercice pour chaque école.

	Entrées	Sorties
Ecole secondaire	4	1
Ecole supérieure des garçons	11	7
Ecole supérieure des filles	9	4
Ecole moyenne des garçons	22	3
Ecole moyenne des filles	9	1
IIme inférieure mixte	18	2
Ire inférieure mixte	23	4

Parmi les 22 mutualistes qui n'ont pas continué de payer les cotisations hebdomadaires, il y en a qui ont dû cesser leur versement pour cause de départ.

Par suite de radiation, 6 mutualistes ont cessé de faire partie de la Société. Quant aux dix autres sorties, elles sont surtout dues à la négligence et à l'égoïsme des enfants et même des parents. Ces derniers se lassent vite de payer les cotisations, probablement parce qu'ils ne comprennent pas bien l'importance de la Mutualité scolaire.

Ces sorties sont vraiment regrettables au point de vue de l'exemple et de la solidarité.

Voici, brièvement, les beaux résultats financiers obtenus par la Société durant sa première année d'existence.

Il a été versé 4106 cotisations statutaires à 0 fr. 15, produisant la somme de 615 fr. 90. La répartition des $^{8}/_{15}$ au fonds de maladie

donna 328 fr. 48 et $^{7}/_{15}$ au fond d'épargne 287 fr. 42. L'épargne facultative a été de 140 fr. 97.

14 mutualistes, dont 2 à l'école supérieure des filles, 6 à l'école moyenne des garçons, 3 à la IIme classe inférieure mixte et 3 à la Ire classe inférieure mixte, ont été malades avec un total de 153 jours de maladie. La Caisse a donc versé à ces quatorze membres le montant de 0 fr. 80 par jour, soit une somme totale de 122 fr. 40.

Résumons l'état financier de la Mutualité.

Fonds de maladie.

Actif

4106 cotisations à 8 cent.	Fr.	328 48

Passif

Indemnités de maladie	Fr.	122 40
Remboursements effectués	»	5 28
	Fr.	127 68

Balance

Actif	Fr.	328 48
Passif	»	127 68
Actif net	Fr.	200 80

Fonds d'épargne.

Actif

4106 cotisations à 7 centimes	Fr.	287 42
Cotisations supplémentaires	»	140 97
Intérêts annuels	»	6 65
	Fr.	435 04

Passif

Remboursement effectués	Fr.	62 79

Balance

Actif	Fr.	435 04
Passif	»	62 79
Actif net	Fr.	372 25

Administration.

Actif

Dons, souscriptions	Fr.	159

Passif

Frais d'administration	Fr.	57 60

Balance

Actif	Fr.	159
Passif	»	57 60
Actif net	Fr.	101 40

Le 20 octobre 1905, eut lieu la première réunion du Comité de direction, qui adopta les statuts de la Jeunesse prévoyante de la ville de Fribourg, avec certaines modifications.

Dans une seconde séance, le 17 janvier 1906, le Comité de direction ainsi que le corps enseignant d'Estavayer s'occupa de l'admission définitive des mutualistes.

Espérons que les parents, voyant les résultats vraiment réjouissants de la Mutualité pendant l'année 1905-1906, n'hésiteront plus à laisser entrer leurs enfants dans cette association.

A l'esprit d'ordre et d'économie que cette œuvre développe chez la jeunesse, il faut joindre l'esprit de charité, opposé à l'égoïsme si répandu de nos jours.

Dieu veuille que la Jeunesse prévoyante d'Estavayer prospère et qu'elle rencontre bientôt d'autres sœurs dans le district de la Broye !

(D'après le rapport du Comité de direction.)

Problèmes de calcul donnés aux examens de recrues

EN AUTOMNE 1906

I

Calcul oral

Ire Série.

4. Joseph a 100 fr. ; il dépense d'abord 28 fr., puis 42 fr. Combien lui reste-t-il ? — Rép. 30 fr.

3. Un cultivateur a vendu en 14 jours 630 litres de lait. Combien cela fait-il par jour en moyenne ? — Rép. 45 litres.

2. Au taux du 4 %, l'intérêt d'une dette est de 960 fr. Quel en serait l'intérêt si le taux était au 4 $^1/_2$ % ? — Rép. 1080 fr.

1. Quelle doit être la hauteur d'un tas de foin de 8 m. de long sur 6 $^1/_4$ m. de large, s'il mesure 120 m^3 ? — Rép. 2,4 m.

IIme Série.

4. Une machine qui a été payée 600 fr. doit être revendue pour 320 fr. Combien perd-on ? — Rép. 280 fr.

3. On a payé 66 fr. pour 12 kilogrammes de cuir. Combien coûtent 8 kilogrammes du même cuir ? — Rép. 44 fr.

2. Le prix de revient est de 150 fr., dont les $^{13}/_{25}$ pour les matières premières, les $^9/_{25}$ pour la main-d'œuvre et les $^3/_{25}$ pour les frais divers. Combien cela fait-il pour chaque catégorie ? — Rép. 78 ; 54 ; 18 fr.

1. En vendant une marchandise 105 fr., on perd 25 % du prix de revient. Quel est ce dernier ? — Rép. 140 fr.